

De fontaines en lavoirs  
De la Villedieu à Millaudon  
Décembre 2020

N°71

## **Reflets de la vie municipale à Ruhans**



### **Le mot du Maire**

*Le Conseil s'est réuni à deux reprises le 9 Octobre et le 11 Décembre . Les deux sujets majeurs qui ont été abordés tournent autour de la forêt et des travaux de rénovation énergétique de la maison forestière. Tous les sujets sont développés dans ce journal. Les fêtes de fin d'année vont se dérouler dans un contexte particulier.*

*L'épisode COVID n'est malheureusement pas terminé, et des habitants de notre village ont traversé des heures difficiles pour faire face à cette maladie. La plus grande prudence doit donc rester de mise. C'est ce qui a amené la municipalité, en lien avec l'association du village à annuler le traditionnel sapin de Noël. Toutefois, une visite à domicile du Père Noël pour les plus petits a été programmée par les membres de l'association AVF. Je tiens ici à remercier les membres de l'association, et les bénévoles qui ont participé à la décoration de Noël du village et qui contribuent, dans ces moments difficiles, à entretenir un esprit solidaire et convivial dans notre communauté.*

**BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A  
TOUTES ET A TOUS.**

Serge GIRARD

### **Dans ce numéro**

Vente de bois .....	2
Voirie .....	3
Travaux maison forestière.....	4
Couverture du reseau mobile .....	5
Délibérations diverses...	6
Chats errants .....	6
PLUI .....	6
Vie du village.....	7
Vie du village.....	8



## 1/ Vente de bois



### 1/ Vente de bois

Elle a eu lieu le 29 Octobre , la commune présentait un article d'un volume d'environ 590 m3 composé d'une majorité de hêtres.

L'estimation de l'ONF avait été fixée à 21 500 €. Or depuis, le marché du bois est en crise, essentiellement dû au réchauffement climatique qui a des répercussions dramatiques sur l'état sanitaire des forêts, principalement sur les essences résineuses, le frêne et maintenant le hêtre.

Il n'y a eu que deux offres dont la plus élevée était à 14 773 €. Le lot a donc été retiré de la vente. La commune depuis, a pris contact avec des acheteurs potentiels pour essayer d'arriver à une vente amiable à un prix raisonnable en fonction de la situation des cours du bois.

L'entreprise ADS Bois a fait une offre à 16 100 € que le Conseil Municipal a validé.

- Assiette des coupes 2021/2022  
Le Conseil a décidé de retenir les coupes 17 et 36 en amélioration, par contre les coupes 16 R, 18 R et 38 R sont reportées et feront partie du futur plan d'aménagement forestier qui va se discuter.

- Le Conseil a validé la liste des affouagistes pour cette saison. L'effectif reste stable avec 23 inscrits. La coupe 35 vient d'être partagée en petits pieds. Les houppiers de la coupe 30 sont en cours d'abattage et seront distribués fin décembre environ. Comme les affouagistes ont été informés, la réalisation de la coupe d'éclaircie n° 20 est un préalable,

pour les affouagistes inscrits l'année passée, à la délivrance des billets de bois des portions évoquées ci-dessus.

La coupe n°19 doit impérativement être éclaircie pour permettre aux bois d'avenir de se développer. Les garants avec quelques élus sont allés se rendre compte sur place. La solution préconisée, à l'unanimité, est de faire réaliser cette éclaircie par les affouagistes. La coupe sera répartie, probablement, sur deux années en 2021 et 2022. Le Conseil a validé cette option.



## 2 – Voirie

\* Un appel à candidature a été lancé pour composer la commission voirie. En raison du contexte sanitaire la réunion de cette commission est décalée dans le temps. Néanmoins, des échanges par mail ont déjà eu lieu, le sujet prioritaire qui ressort est celui du non-respect, de plus en plus fréquent, de la limitation de tonnage sur le pont de MILLAUDON. Une réflexion plus approfondie sera lancée sur ce sujet, et peut-être d'autres, en 2021.

- Aménagement entrée de Millaudon

La commune vient de recevoir les accusés de dossiers complets de subventions de la part du département pour la partie bordures de trottoir et les amendes de police. L'état ne financera pas cette opération. Je rappelle ici que nous ne sommes pas autorisés à commencer les travaux avant d'avoir ces accusés de réception qui ne valent d'ailleurs, pas accord de subvention.

La commune avait toutefois anticipé en faisant couper la haie qui gênait la visibilité cet automne.

Les travaux ne débiteront qu'au premier trimestre 2021 en fonction des conditions climatiques et de l'ouverture ou non des centrales fournissant l'enrobé.

Rappelons brièvement que ces travaux ont pour objectif de sécuriser l'entrée du hameau de Millaudon et de réduire la vitesse. Leur coût prévisionnel s'élève à 29 534 €.

- La coupe à blanc intervenue entre le chemin Neuf et le Vieux Chemin laisse apparaître un revers important, caché avant par la végétation, qui est un facteur de risque en cas de sortie de route. J'ai donc alerté les services du département qui vont venir installer des barrières de sécurité lorsque l'intégralité du bois coupé aura été enlevé.

Par ailleurs, le fossé bordant le Vieux Chemin qui avait tendance à se boucher vient d'être curé pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

## 2/ Voirie



### 3/ Travaux maison forestière

#### 3 – Travaux maison forestière

Afin de réaliser la rénovation énergétique de la maison forestière, la commune a lancé au mois d'août un appel d'offres composé de 5 lots :

- Lot 1 : terrassement, assainissement
- Lot 2 : charpente, couverture zinguerie
- Lot 3 : menuiseries extérieures
- Lot 4 : doublage, peintures
- Lot 5 : ventilation, plomberie, chauffage.

Lors de l'ouverture des offres mi-septembre, seul le lot n°5 a été attribué à l'entreprise Emann pour un montant de 29888.41 € (l'estimation des travaux était de 30 000 €).

Les 4 autres lots ont été déclarés infructueux, soit du fait de l'absence d'offres ou de propositions trop élevées. L'absence de réponse sur le lot charpente s'explique en grande partie par les délais d'exécution assez courts qui étaient demandés. Les entreprises de ce secteur ont pratiquement toutes des carnets de commandes déjà remplis, le confinement avec le COVID a encore aggravé la situation.

Il a donc été décidé de relancer un appel d'offres sur les lots infructueux en accordant un délai supplémentaire sur le lot charpente.

Le deuxième appel d'offres a permis d'avoir des propositions pour chacun des lots restants.

Pour le terrassement, assainissement non collectif estimé à 15 115 €, c'est l'entreprise Blanc qui a été retenue pour un montant de 11 827.47 €.

Pour les menuiseries extérieures, montant estimé 21 000 €, il y a eu trois offres s'échelonnant de 17 792.00 € à 35 818.00 €. L'entreprise

la moins disante a retiré son offre suite à des demandes de caractéristiques techniques sur ses produits qu'elle a refusé de fournir.

C'est donc l'entreprise Locatelli qui a été retenue pour un montant de 24 133.80 €.

Pour le lot charpente, il y a eu 3 offres : Locatelli 59 314.60, Batibois 86 557.50 et Larrère 98 756.00. Dans la solution technique préconisée au départ par l'architecte et le Cabinet d'études, la pose de l'épaisseur d'isolant nécessaire pour respecter les normes demandées pour obtenir des subventions nécessitait un réhaussement du toit, entraînant un surcoût important.

La solution moins onéreuse proposée par l'entreprise Locatelli consistait à baisser légèrement les rampants et donc refaire les placo intérieur aux endroits concernés, mais ne pas toucher à la structure du toit. C'est le choix que la commune a imposé. Règlementairement, il a fallu reconsulter les entreprises ayant fait des offres sur la base de cette solution et également modifié le lot 4, doublages, peinture en raison des surfaces supplémentaires à traiter, non prévues initialement. Les entreprises ont eu une semaine pour adapter leur offre. Pour le lot 2 Charpente, l'entreprise LARRERE s'est retirée, BATIBOIS a fait une offre à 40 180.30 € et LOCATELLI à 42 172.98 €.

Par rapport au planning prévisionnel de travaux, l'entreprise BATIBOIS s'est engagée à intervenir à compter du 16 mars, l'entreprise LOCATELLI à partir de février, c'est donc cette entreprise qui a été retenue.

Pour le lot 4, doublage, peinture, l'entreprise VINCENT a répondu hors délai, les deux autres offres parvenues ont été l'entreprise BONGLET à 15 380.60 € et l'entreprise LOCATELLI à 15 192.30 € qui est retenue.



#### 4 – Couverture réseau mobile

Haute-Saône Numérique a mené une action cette année pour déterminer la couverture réseau de tous les opérateurs sur l'ensemble de la Haute-Saône afin d'avoir les éléments pour intervenir auprès d'eux. Sur le périmètre de notre Communauté de Communes, c'est par le biais des camions des ordures ménagères que ces relevés ont été faits.

Cela donne une photographie de la couverture à un moment donné, or on s'aperçoit que les opérateurs ont tendance à faire évoluer à leur gré cette couverture.

Aussi, la région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de prendre le relai en lançant une application participative gratuite : TADUREZO.

En quoi cela consiste ?

- Les personnes volontaires téléchargent gratuitement l'application sur les plateformes Google Play Store ou Apple Store.

- Les utilisateurs peuvent ainsi réaliser des mesures (test complet, test de vitesse, test itinérant) n'importe où (intérieur, extérieur, voiture...) à la maison, au travail, en randonnée...

En quelques secondes, l'utilisateur de l'application peut ainsi connaître les débits montant et descendant de sa connexion mobile ou le temps moyen de chargement d'une page web.

Tous les résultats des tests sont traités sur une plateforme numé-

rique qui restitue les données sur des cartes en ligne, permettant d'évaluer objectivement la couverture et la qualité de service du réseau de chaque opérateur.

Il faut préciser qu'aucune donnée personnelle n'est collectée, seuls les résultats des tests exécutés préalablement anonymisés sont traités.

Je vous invite donc à télécharger cette application, grâce à la contribution d'un maximum d'utilisateurs, il y aura une connaissance plus précise des zones mal desservies en téléphone mobile qui permettra de contrer la publicité souvent mensongère des opérateurs et ainsi d'agir auprès d'eux pour que l'ensemble des territoires, notamment ruraux, puissent bénéficier d'une offre de téléphone mobile de qualité permettant, non seulement de téléphoner, mais aussi d'accéder à Internet.

L'ensemble des données collectées sera intégrée dans une cartographie qui sera accessible sur le site web:

[www.bourgognefranchecomte.fr/tadurezo](http://www.bourgognefranchecomte.fr/tadurezo)

#### 4/ Couverture réseau mobile

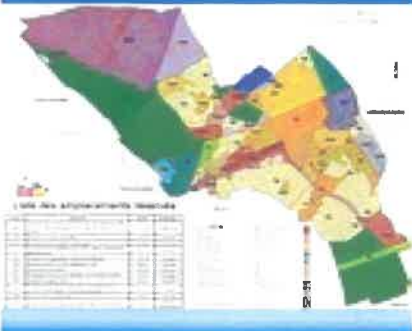


## 5/ Délibérations diverses

## 6/ Chats errants



## 7/ PLUI



### 5 – Délibérations diverses

- Le Conseil a validé le renouvellement des conventions suivantes :

- Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion 70.
- Adhésion à Ingénierie70 au pôle Administration du Droit des Sols qui instruit tous les documents d'urbanisme.
- Adhésion à la convention Magnus d'Ingénierie70 pour la maintenance informatique de nos logiciels.

- Le contrat de travail de l'employé communal qui assure l'entretien des locaux (4 H par mois) qui arrivait à échéance a été reconduit, en nouveau CDD de 3 ans et va lui être proposé.

### 6 – Chats errants

La commune a été saisie d'une demande pour faire stériliser des chats errants. Depuis 2015, cette compétence a été dévolue aux communes. Des associations locales ou nationales (type 30 millions d'Amis) interviennent parfois en lien avec les communes.

Ce type d'opération nécessite d'avoir des cages pour capturer les chats, de prévoir une convention avec un Cabinet Vétérinaire, et de disposer ensuite d'un local, puisque après l'opération, les animaux doivent être gardés une semaine en observation.

Par ailleurs, l'objectif de ce type d'opération n'est pas de relâcher dans la nature les chats mais de tenter de les placer, ce qui suppose des animaux jeunes de moins d'un an qui puissent être « socialisables ».

Avant d'envisager une opération de ce type, le Conseil a souhaité que soit réalisée une petite enquête auprès des habitants de la commune pour déterminer l'ampleur du phénomène. Si vous êtes confrontés à ce problème, nous vous demandons donc de contacter la Mairie en précisant, si possible, le nombre d'animaux concernés.

### 7 – PLUI

Le projet de PLUI élaboré par la CCPR a été rejeté par la Préfecture et les Services de la DDT d'une part, car trop consommateur d'espace, et d'autre part en raison des problèmes de ressource en eau sur une partie de la CCPR.

Le projet va donc devoir être revu à la baisse et des réunions, des discussions vont avoir lieu tout au long de l'année 2021 pour parvenir à un projet qui soit jugé acceptable par les Services de l'Etat. Concrètement, cela veut dire que le futur PLUI n'entrera en vigueur au mieux que début 2022 et que, d'ici là, la carte communale élaborée pour Ruhans reste en vigueur en matière d'urbanisme.

Nous vous tiendrons, bien sûr, informés de l'évolution de ce dossier.

## 8 – Vie du village

- **Nettoyage du village**

L'association AVF avait organisé une matinée « Nettoyage de la commune ». Merci à tous les bénévoles qui se sont retrouvés le dimanche matin, comme le prouve la photo, ci-dessous, ils ne se sont pas déplacés pour rien.

Cela démontre hélas, à contrario qu'il y a encore beaucoup de travail de pédagogie à faire pour éviter que tous ces détritrus ne se retrouvent dans la nature.

Il est d'ores et déjà prévu de renouveler cette opération.



- **Cadastre**

Sur le site internet de notre commune : [mairie-ruhans@orange.fr](mailto:mairie-ruhans@orange.fr), vous avez dorénavant accès à une carte interactive du cadastre de notre commune.

Il faut aller dans la catégorie « Droit des sols » et cliquer sur l'article « Plan Cadastral ».

- **Panneau Pocket**

Vous êtes déjà nombreux à utiliser l'application Panneau Pocket mise en place par la commune sur votre smartphone.

Dorénavant, vous pouvez y avoir accès depuis votre ordinateur en allant sur le site [appanneaupocket.com](http://appanneaupocket.com), choisissez ensuite la commune de Ruhans.

## 8/ Vie du village

**PanneauPocket**  
TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Restez  
INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTE

Available on the App Store | Get it on Google Play

## 8/ Vie du village

- **Autorisation de pénétrer sur les propriétés privées**

La Préfecture nous informe qu'un arrêté en date du 20/12/2020 autorise les agents de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté à pénétrer sur les propriétés privées situées sur le territoire de l'ensemble des communes du département afin de réaliser des opérations de prospections dans le cadre d'inventaires scientifiques (faune et habitat naturel).

L'opération se déroulera sur toute l'année 2021.

- **Naissance**

La commune compte une habitante de plus, la petite Océane est venue rejoindre le foyer de MM Frachebois et M. Albern à la Villedieu. Félicitations aux parents et longue vie à Océane.

- **Repas des anciens**

En raison du contexte sanitaire, le Conseil avait envisagé de ne pas organiser le traditionnel repas et de le remplacer par une distribution de colis. Un certain nombre d'entre vous m'ont fait part de leur attachement à ce moment convivial, nous allons donc attendre début janvier pour prendre une décision en fonction de l'évolution de la situation.

